

GUIDE DES REINSCRIPTIONS AU CONSERVATOIRE

INFORMATIONS UTILES

Une réinscription en 2 étapes:

1 - Vous connecter sur le serveur extranet usager iMuse du 15 au 30 juin 2019 et procéder à la réinscription et au(x) choix de(s) cours.

Sur le site de la
Ville de Limoges

La réinscription en ligne via le portail des usagers du conservatoire ainsi que la procédure « réinscription en ligne pas à pas » sont accessibles dans la rubrique – Le conservatoire - « En savoir plus ».

Les plannings des cours sont accessibles dans la rubrique - le conservatoire - « En savoir plus ».

2 - retourner au service scolarité, avant le 30 juin, les pièces justificatives suivantes :

- La photocopie de votre taxe d'habitation 2017
- L'autorisation (mineur ou adulte) complétée, datée et signée que vous trouverez ci-dessous
- Formulaire d'inscription à la médiathèque (ci-dessous)
- Un certificat médical pour les élèves inscrits en danse au conservatoire.

Pour les allocataires (CAF, MSA) :

- Attestation de quotient familial

Pour les non allocataires :

- Avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016

Attention :

En cas de non communication de l'attestation de quotient familial ou de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017, le tarif le plus élevé vous sera appliqué. Ces documents ne seront pas acceptés après facturation.

Sur le site de la
Ville de Limoges

Les pièces justificatives sont téléchargeables dans la rubrique - le conservatoire - « En savoir plus ».

Date de la rentrée :

- Le **9 septembre** pour tous les élèves en cursus CHAM ou traditionnel.
- Le **18 septembre** pour les orchestres, ensembles instrumentaux, ensembles vocaux de la filière voix.

Précisions sur les cursus et consignes particulières

→ **Eveil artistique :**

Destinés aux élèves de 6 ans. Il s'agit **à la fois** d'un éveil à la musique et à la danse (45 minutes par semaine).

→ **Musique**

- **Pratique collective**

Les élèves en 1^{er} cycle de formation musicale doivent assister obligatoirement à un cours de chorale.

Les élèves intégrés dans un orchestre ou un ensemble instrumental mixte sont dispensés de chant choral (à partir de la 3^e année de formation musicale).

Sur le site de la
Ville de Limoges

Les listes des ensembles et orchestres sont à retrouver sur le site de la Ville de Limoges rubrique –Le Conservatoire – « En savoir plus ».

- **Cycle III**

Les élèves souhaitant s'inscrire **en Cycle III** devront préciser sur le serveur, dans la partie texte libre, leur choix de modules (4 modules de 45 minutes à réaliser sur l'ensemble du cursus pour valider le CEM).

- Musique de chambre

Une réunion préparatoire se tiendra au conservatoire le samedi 29 juin 2019 à 11h00 (salle 201).

Une seconde réunion (finalisation des ensembles et des horaires) se tiendra le 2 septembre à 18h00.

- Choix du créneau de pratique instrumentale

Les réunions de rentrée des professeurs d'instruments auront lieu le mardi 3 septembre 2019 de 17h00 à 19h00 au Conservatoire (à partir de 18h00 pour Monsieur Marissal).

→ Filière voix

Le conservatoire propose deux chorales hors cursus pour lesquelles il n'y a pas obligation de suivre des cours de formation musicale :

- « La Chanterie » pour les élèves en primaires (répétition les mardis de 17h30 à 19h00)
- « le chœur MIKADOS » pour les adolescents (répétition les vendredis de 17h30 à 19h00)

Pour s'inscrire, il suffit de préciser votre souhait de participer à l'une de ces chorales sur le serveur dans la partie « texte libre ».

→ Musique traditionnelle

Des réunions de rentrée seront organisées avec les professeurs les 3 et 4 septembre de 16h à 19h00 au conservatoire.

La réunion plénière du département de musique traditionnelle aura lieu le 4 septembre de 20h à 23h.

Droits d'inscription et location d'instrument

Les cours sont dispensés **gratuitement**. Seuls des droits d'inscriptions fixés par délibération du 12 février 2019 sont dus.

Pour tout renseignement concernant la location d'instrument, vous pouvez contacter **Nadine PEYRATOUT**.
Tel : 05 55 45 95 73 Courriel : nadine_peyratout@ville-limoges.fr

Sur le site de la
Ville de Limoges

Les tarifs 2019-2020 sont à retrouver sur le site de la Ville de Limoges – Le Conservatoire – Rubrique « Télécharger »

MÉDIATHÈQUE MUSICALE

Pour tout renseignement concernant la bibliothèque, **Sandrine BOISSOUX** et **Isabelle MOURGAUD** sont à votre disposition.
Tél : 05 55 45 95 54

Pour tout renseignement complémentaire contacter le service « scolarité-examens » du conservatoire.

Tél : 05 55 45 95 61 / 05 55 45 95 62 / 05 55 45 95 78
Courriels : crr_scolarite@ville-limoges.fr
crr_examens@ville-limoges.fr